

Conseil municipal du 29 Avril 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 29 Avril sous la présidence de Rémy Le Vot, Maire

En début de séance, le Maire a réalisé un point d'actualités sur divers sujets tels que :

- Le portage des repas pour nos aînés
- La finalisation de la seconde campagne de ventes de délaissés communaux avec à la clé une Enquête publique programmée du 13 au 28 mai inclus, par le commissaire enquêteur ; la mise à disposition du dossier en Mairie pour le public aux horaires d'ouverture du lundi au vendredi ; ainsi que la possibilité d'être reçu par le commissaire enquêteur en Mairie sur RDV Le lundi 13 (8 H 30 – 10 H) – Le mardi 21 (13 H 30 – 15 H) et le mardi 28 Mai (15 H 30 – 17 H, avant la fermeture de l'enquête). L'avis d'enquête est par ailleurs consultable sur le site de la commune.
- Une information et une présentation des zones d'accélération des énergies renouvelables envisageables sur la commune pour validation par le conseil municipal et concertation du public, avant adoption des zones définitives de la commune et intégration dans la stratégie communautaire.
- La demande d'un complément d'information avant la détermination de l'emplacement le plus efficient de la future antenne de téléphonie destinée à améliorer la desserte du bourg et de ses alentours.
- La validation définitive et dans le détail des travaux de voirie 2024...

Validation de convention et demandes de subventions auprès du Conseil Départemental

Le conseil municipal s'est aussi prononcé sur une autorisation à aménager sur le domaine public un cheminement piétonnier « en dur » le long de la départementale en vue de relier en toute sécurité le lotissement L'Orée du Bois au Bourg de Plounévez-Quintin.

Le Conseil a par ailleurs validé au titre du Contrat de Territoire les demandes de subventions pour la réalisation de l'assainissement de la Rue Kergroas pour un montant de 36 000 €, ainsi que pour la rénovation du parc d'éclairage public du bourg à hauteur de 50 000 € sur un restant à charge à la commune de 78 000 €. Cette rénovation permettra par le recours à un éclairage « led » de réaliser de substantielles économies sur le long terme.

CPF, Cellule foncière et Echange de terrain sans soulte

Au titre de la formation du personnel communal, Le CM a fixé les plafonds de prise en charge des frais pédagogiques se rattachant aux formations au titre du Compte Personnel De Formation à hauteur de 30 € (plafond coût horaire pédagogique) et de 1 500 € (plafond par action de formation).

Le CM a ensuite désigné ses deux délégués (Titulaire et suppléant) pour représenter la commune au sein de la future cellule foncière, issue d'un partenariat entre la CCKB et la CRAB (Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne) en vue d'une expérimentation sur la transmission des exploitations agricoles, l'optimisation du foncier agricole et d'un soutien aux activités d'élevage notamment laitier... Les deux délégués désignés : Eric Burlot (titulaire) et Jean Pierre Le Guellec (suppléant).

Enfin le CM a pris acte d'un échange de parcelles de même valeur entre la commune et un particulier. Cet échange était quant à lui souhaité par les deux parties.

Questions diverses

En fin de conseil, ont été évoqués les remplacements prévus cet été (Un poste de soutien administratif pour juillet et un poste d'agent « technique » pour le mois d'août – Si intéressé, transmettre votre candidature en mairie) ; la prise de compétence « police de la publicité extérieure » par la commune, comme le permet la loi depuis le 1^{er} Janvier 2024.